

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2238

8 septembre 2012

SOMMAIRE

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l.	107400	Betsah Invest S.A.	107408
.....		Birkel Réfrigération S.à r.l.	107414
Acamar S.à r.l.	107408	BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l.	107411
Ace Management S.A.	107423	Broad Point I S.à r.l.	107406
ACS, Aviation Consultants & Services S.A.	107423	Build Management S.A.	107408
.....		Churchview Properties S.A.	107379
ActiveRE S.à r.l.	107408	Climalux S.A.	107378
ADCB Fund Management S.à r.l.	107378	Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft	107407
ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl	107403	
AFIB S.A.	107424	Eggborough HoldCo 1 S.à r.l.	107423
Agence Immobilière FORIS	107409	eInvest S.A.	107406
AG Finance S.à r.l.	107424	Épicerie de la Moselle S. à r.l.	107385
agri.capital Luxembourg S.à r.l.	107405	Épicerie de la Moselle S. à r.l.	107400
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.	107409	ETMF II B S.A.	107406
.....		European Oil Fields Services S.A.	107422
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l.	107410	Event Management S.A.	107401
.....		HSH Nordbank Securities S.A.	107421
Altercap Finance S.A.	107410	Invenergy Poland Holdings S.à r.l.	107409
Alura Capital Partners S.A.	107410	Invenergy Wind Europe I S. à r.l.	107424
Anzio S.A.	107386	LH Investments S.à r.l.	107392
Arrowgrass Investments S.à r.l.	107407	Millicom Global Employment Company S.à r.l.	107401
Arrowgrass Special Situations S.à r.l.	107410	
A-R Zeran II S.à r.l.	107407	New Blade Luxembourg S.à r.l.	107403
Asset Backed-B S.A.	107421	Orion European 2 Investments S.à r.l.	107422
Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	107422	Safety Global Lux S.à r.l.	107386
Auto Transport.lu S.A.	107400	SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l.	107411
Azure Placements S.à r.l.	107422	Tecumseh Europe 2 S.à r.l.	107419
Baie Placements S.à r.l.	107400	Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l.	107419
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	107379	terrain.com	107407
Belval Plaza II S.à r.l.	107382	Vespa A S.C.A.	107416

ADCB Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.011.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique du 8 Janvier 2012:

L'Actionnaire Unique décide de ne pas renouveler le mandat de l'auditeur Deloitte S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, et nomme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période de 6 ans renouvelable.

A l'issue de cette décision, le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 Route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102794/15.

(120140974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Climalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 17.165.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 juillet 2012

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Joseph THEYSEN, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Monsieur Günther LOES, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Monsieur André MEYRER, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Madame Yolande GUERSING, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz;
- Monsieur Claude MATHIAS, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joseph THEYSEN, Günther LOES, André MEYRER, Claude MATHIAS et de Madame Yolande GUERSING, ainsi nommés, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joseph THEYSEN, demeurant professionnellement rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joseph THEYSEN, ainsi nommé, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'assemblée constate que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société FIDUO, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, arrive à échéance et décide de ne pas le renouveler.

L'assemblée décide de confier le mandat de réviseur d'entreprises agréé à la société AUDITEURS ASSOCIES, ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93937, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Réviseur d'Entreprises Agréé

Référence de publication: 2012102941/31.

(120140940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Churchview Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 87.692.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Churchview Properties S.A. en liquidation tenue en date du 1^{er} août 2012 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Services PSF S.à.r.l. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Services PSF S.à.r.l. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme
S.W. BAKER
Liquidateur

Référence de publication: 2012102928/19.

(120140975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.933.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), the undersigned.

There appeared:

Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119547 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 in Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II Apartments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2295 on 8 December 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3199 on 28 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120933 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;

- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119547 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II Apartments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 2295 le 8 décembre 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3199 le 28 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-120933 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et la réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;

- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et la réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papisideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/931. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102057/172.

(120140321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

In the year two thousand and twelve, on the first day of August.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), the undersigned.

There appeared:

Belval Plaza Holding S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-115602 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Francesca Papisideris, born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands,

by virtue of a proxy under private seal dated 30 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, passed on 18 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 1909 on 11 October 2006, amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 9 November 2011, published in the Mémorial C, number 3130 on 20 December 2011, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-119547 and (iv) the corporate capital of

which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the sole resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend paragraph 6 of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Without prejudice to the mandatory provisions of Luxembourg company law, none of the following decisions may be adopted by the Board of Managers without the prior and unanimous approval of the shareholder(s):

- (i) approval of the yearly business plans, as well as of the financing plans;
- (ii) any proposed investment not contemplated in the business plan or budget;
- (iii) approval of borrowings and approval of any additional working capital contributions;
- (iv) voluntary liquidation, winding-up or termination of the Company or merger with or into any other entity;
- (v) approval of any agreement for a value exceeding EUR 50,000 (fifty thousand Euro) or with a duration of more than one (1) year;
- (vi) approval of the marketing strategy of the Project;
- (vii) approval of development plans;
- (viii) sale of assets and/or shares or any other transaction in respect of (part of) the commercial centre forming part of the Property;
- (ix) lease or any other transaction in respect of (part of) the Property regarding an Anchor Tenant, where "Anchor Tenant" shall mean a leading well established tenant in the shopping centre forming part of the Property, whose prestige and name recognition is expected to attract other tenants and shoppers;
- (x) cash flow distributions of any kind;
- (xi) payment of employees and/or personal benefits and/or remunerations of any kind;
- (xii) granting powers of attorney other than in the ordinary course of business;
- (xiii) initiating legal proceedings or making any material decision (other than as required by urgency) in the conduct of any material litigation; and
- (xiv) entering into material construction or related agreements."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about EUR 1,000.00 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le premier jour d'août,

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza Holding S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-115602 ("l'Associé Unique"),

représentée par Mademoiselle Francesca Papisideris, née le 22 septembre 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 30 juillet 2012, laquelle procuration, signée par la personne présente et le notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, (ii) constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), numéro 1909 le 11 octobre 2006, modifié pour la dernière fois par acte notarié en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 3130 le 20 décembre 2011, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119547 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé de la résolution devant être prise sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société pour lire;

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

2 Divers;

demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

«Sans préjudice des lois et règlements luxembourgeois sur les sociétés, les décisions suivantes ne peuvent être prises par le Conseil de gérance qu'avec l'accord préalable et unanime des associés:

- (i) approbation des business plans annuels, ainsi que des plans financiers;
- (ii) un investissement non prévu dans les business plans ou budgets approuvés;
- (iii) approbation de crédits et suscription de capital supplémentaire;
- (iv) liquidation volontaire, dissolution, fin de la Société ou fusion avec une autre société;
- (v) approbation d'un contrat ou d'une convention dont la valeur globale excède EUR 50.000,- (cinquante mille euros) ou dont la durée excède une année;
- (vi) approbation de la stratégie marketing concernant le Projet;
- (vii) approbation des plans de développement;
- (viii) vente d'actifs et/ou d'actions ou toute autre transaction en relation avec le centre commercial faisant partie de la Propriété (ou une partie de celle-ci);
- (ix) location ou toute autre transaction en relation avec (une partie de) la Propriété concernant un Locataire Principal, où «Locataire Principal» étant un locataire renommé et bien établi dans le centre commercial faisant partie de la Propriété, dont le prestige et le réputation sont supposé attirer d'autres locataires et de la clientèle;
- (x) mouvement de trésorerie (cash flow distributions) de toute nature;
- (xi) paiement des employés et/ou d'avantages personnels et/ou paiement de rémunérations de toute nature;
- (xii) attribution de procuration en dehors du déroulement habituel des affaires;
- (xiii) introduction d'une action judiciaire ou prise de décision substantielle (à l'exception des décisions commandées par l'urgence) dans le déroulement d'une procédure contentieuse;
- (xiv) conclusion de contrat de construction ou de contrats y relatifs.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,00 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Papasideris, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/932. Reçu soixant-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102059/172.

(120140334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Épicerie de la Moselle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102748/9.

(120140852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 avril 2012

L'an deux mille douze, le dix avril, les actionnaires de la société ANZIO S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Renouvellement des mandats des administrateurs:

Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, les actionnaires décident de renouveler les mandats de:

- Monsieur Freddy Bracke, domicilié 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg, et
 - Madame Anne-Marie Grieder domiciliée 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg,
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

La cooptation de l'administrateur, Monsieur Michel Jadot, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, en date du 09.11.2011, est validée. Son mandat est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

2) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de renouveler la nomination de Fiduciaire Cabexco SARL ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (2ème étage), R.C.S. Luxembourg B 139.890, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 10.04.2012.

*

Référence de publication: 2012102818/25.

(120140983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Safety Global Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 170.729.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second day of August,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eleven Buckeye S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 159 297, duly represented by Mrs. Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by a virtue proxy, given in Luxembourg, on 1 August 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declare organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Safety Global Lux S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager acting individually. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company’s object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of

the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of management may be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any member.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first May of each year and ends on the thirty of April of the following year.

Art. 19. Each year on the thirty of April, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of management or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of management no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Eleven Buckeye S.à r.l, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 April 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of management of the Company:

- Charterhouse Corporate Directors Limited, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243;

- Marc Elvinger, maître en droit, born on 10 January 1975 in Luxembourg, residing at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

- Alan Dundon, expert comptable, born on 18 April 1966 in Dublin, residing professionally at 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

3. The members of the board of management are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eleven Buckeye S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.000,-, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.297,

représentée par Mrs Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 août 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Safety Global Lux S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance formé par des gérants associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout seul gérant, agissant individuellement. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par tout membre.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

D. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 30 avril, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

E. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Eleven Buckeye S.à r.l, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 avril 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance:

- Charterhouse Corporate Directors Limited, ayant son siège social Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistré auprès du Companies' house, sous le numéro 02260243;

- Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg;

- Alan Dundon, expert comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

3. Les mandats des membres du conseil de gérance sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GRYP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 3 Août 2012. Relation: LAC/2012/37207. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 7 Août 2012.

Référence de publication: 2012102568/313.

(120140434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

LH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1646 Senningerberg, 47, rue Grunewald.

R.C.S. Luxembourg B 170.699.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of July.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI, épouse Lam, risk manager, born on January 27th, 1968 in Rodrigues, Mauritius, residing at 47, rue Grunewald, L-1646 Senningerberg,

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "LH Investments S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may carry out all kind of advisory, administrative, economical and office services.

3.3 The Company may carry out all industrial, commercial, financial or real estate operations.

3.4 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.6 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.7 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.8 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of ten Euro (EUR 10) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI	1.250 Shares
Total:	1,250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

Mrs Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI, épouse Lam, risk manager, born on January 27th, 1968 in Rodrigues, Mauritius, residing at 47, rue Gruenewald, L-1646 Senningerberg,

2) The Company shall have its registered office at 47, rue Gruenewald, L-1646 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI, épouse Lam, risk manager, née le 27 janvier 1968 à Rodrigues, Ile Maurice, demeurant à 47, rue Grunewald, L-1646 Senningerberg,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LH Investments S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci- 9 après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations de conseils, administratifs, économiques et de service de bureau.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou immobilières.

3.4 La Société peut faire des investissements immobiliers, soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.5 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.6 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.7 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.8 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI 1.250 Parts sociales

Total: 1.250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Est nommée Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- Madame Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI, risk manager, née le 27 janvier 1968 à Rodrigues, Ile Maurice, demeurant à 47, rue Grunewald, L-1646 Senningerberg,

2- Le siège social de la Société est établi à 47, rue Gruenewald, L-1646 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marie Anick Martine HUNG KWOK CHOI et Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2012. LAC/2012/36162. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012102382/411.

(120139729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Épicerie de la Moselle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102749/9.

(120141608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Baie Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.017.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le formulaire de réquisition déposé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 octobre 2008 sous la référence L080154962, le registre auprès duquel l'associé The Royal Bank of Scotland Plc est immatriculé a été mentionné comme étant le British Chambers of Commerce tandis que l'associé est enregistré auprès du Registrar of Companies for Scotland.

Le texte de la réquisition aurait du être:

«Le 31 juillet 2008, National Westminster Bank Plc a cédé en faveur de The Royal Bank of Scotland Plc, une public limited company existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 36, St Andrew Square, GB - EH2 2YB Edinburgh, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for Scotland sous le numéro SC090312, 1 part sociale de la société Baie Placements S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012102838/23.

(120141636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9232 Diekirch, 48, Am Floss.

R.C.S. Luxembourg B 103.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102755/10.

(120140709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Auto Transport.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.593.

—
Extrait du procès verbal d'assemblée générale du 19 juillet 2012

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois AUTO TRANSPORT.LU SA dont le siège social est au 34, rue de la Poste, L - 8824 PERLE décident par la présente:

- de reconduire les mandats d'administrateur pour une durée de 6 années de:

* GENON Francis, domicilié 1, St. Pierre rue de la Fangette, à B - 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

* GENON Eric, domicilié 20, rue Demulder, à B - 1400 NIVELLES

* GENON Pascal, domicilié 14C boîte 105, rue Au Buisson Martin, à B -6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
- de reconduire le mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 années de:
* GENON Francis, domicilié 1, St. Pierre rue de la Fangette, à B - 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
- De nommer comme administrateur délégué pour une durée de 6 années Monsieur GENON Eric, domicilié 20, rue Demulder, à B - 1400 NIVELLES
- de reconduire le mandat du commissaire au compte pour une durée de 6 années de:
* Monsieur CHARLIER Claude, domicilié 64, Marvie, à B - 6600 BASTOGNE
Fait à Perlé, le 19 juillet 2012. GENON Francis / GENON Eric / GENON Pascal.
Référence de publication: 2012102828/21.
(120140872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Event Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 70.369.

—
Extrait de l'AG extraordinaire du 26/07/2012

.../...

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

.../...

Comme convenu dans les statuts de la société, le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

Sont confirmés dans les mandats d'administrateurs pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Vincent BRAGARD, administrateur de sociétés, demeurant à B-6747 Chatillon, 2, rue d'Ahérée;
- 2) Monsieur Serge LEENMAN, employé privé, demeurant à B-6760 Ethe, 68, rue Haute;
- 3) Monsieur Samuel TABART, employé privé, demeurant à B-6767 Lamorteau, 1, rue Aux Bidaux.

Enfin, Il est décidé de désigner la SA European Corporate Services, rue de Luxembourg 36 à 8077 BERTRANGE au poste de commissaire aux comptes.

.../...

Référence de publication: 2012103055/22.

(120141189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Millicom Global Employment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 162.501.

In the year two thousand and twelve, thirteenth of July.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "Millicom Global Employment Company S.à r.l.", having its registered office in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary public with residence in Luxembourg on July 22, 2011, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 2259 of September 23, 2011,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 162.501.

The meeting was opened at 3.15 p.m. and was presided by Mrs Christina MOURADIAN, Corporate Secretary Administrator, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company to 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and subsequently change of the first paragraph of the article 5 of the Articles.

2.- Miscellaneous.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxyholder, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

First resolution

The meeting transfers the registered office of the Company to 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and to amend subsequently the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall read henceforth as follow:

« **Art. 5.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.».

Nothing contained in the agenda, the meeting was closed at 3.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euros (EUR 800.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «MiHicom Global Employaient Company S.à r.l.» avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 juillet 2011, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, Numéro 2259 du 23 septembre 2011.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 162.501.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Christina MOURADIAN, Corporate Secretary Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente élit Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

2. Divers.

II. Les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société vers 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg et modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15 heures 30.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MOURADIAN, G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34145. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102445/96.

(120140145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ADKIM – ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012102795/12.

(120141332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

New Blade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.682.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "New Blade Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, incorporated on April 20th, 2010 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1196 of June 8th, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

The Meeting was presided by Me Patrick Santer, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary (the "Attendance List"). The Attendance List will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from the Attendance List, the entire share capital is represented at the Meeting and the shareholders declared themselves duly informed of the agenda so that the Meeting was regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

III. The agenda of the Meeting was as follows:

A) Decision to dissolve the Company and put it into liquidation;

B) Appointment of Blunar Limited, a limited liability company incorporated in England and Wales, registered with the Companies House under number 8030666, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1G OPW, United Kingdom as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the shareholders of the Company.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The Meeting resolved to appoint as liquidator Blunar Limited, a limited liability company incorporated in England and Wales, registered with the Companies House under number 8030666, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1G OPW, United Kingdom, as liquidator of the Company and to grant the largest powers, particularly those set forth in articles 144 and 145 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended). The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the meeting to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under his responsibility, for specific operations or contracts, delegate to one or more proxies part of his powers to determine. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

The liquidator is authorised, with respect with the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un juillet.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire Assemblée») des associés de «New Blade Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, constituée le 20 avril 2010 par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1196 du 8 juin 2010. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ayant été dès lors constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné (la «Liste de Présence»). La Liste de Présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

II. Il appert de la Liste de Présence que la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée et que les associés ont déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour si bien que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

A) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

B) Nomination de Blunar Limited, un limited liability company constitué en Angleterre et au Pays de Galles enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 8030666, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, London W1G OPW, Royaume-Uni, en tant que liquidateur de la Société et conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par les associés de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'assemblée a noté que la Société continue d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée a nommé Blunar Limited, un limited liability company constitué en Angleterre et au Pays de Galles enregistré auprès du Companies House sous le numéro 8030666, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, London W1G OPW, Royaume-Uni en tant que liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, à procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, A. Hermelinski-Ayache et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37249. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102455/114.

(120140336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012102751/13.

(120141548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invest S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012102752/11.

(120141101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.924.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2012

En date du 2 août 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Lori H, AGUIRRE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 6 août 2012;

- de nommer Monsieur Bradford Allen TOBIN, né le 9 juin 1982 à Queens, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 2, Greenwich Plaza, 1st Floor, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 6 août 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Paul CLARKE
- Monsieur Jorrit CROMPVOETS
- Madame Jennifer Lynn POCCIA
- Monsieur Bradford Allen TOBIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Broad Point I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012102856/24.

(120140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

ETMF II B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 74.160.

I. NOMINATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

La société General Business, Finance and Investment Ltd, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, South Church Street, British West Indies, désigne en qualité de représentant permanent Monsieur Dominique RENCUREL, demeurant au 40, avenue Grosbois, F-94440 Marolles en Brie et le nomme à la fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'échéance du mandat d'administrateur de General Business, Finance and Investment Ltd.

II. CHANGEMENT D'ADRESSE

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs, Monsieur Philippe RICHELLE ayant désormais son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THILLENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETMF IIB S.A.

Référence de publication: 2012103045/19.

(120140949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Arrowgrass Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.173.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 20 juin 2012 sous la référence L120101931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Taavi Davies

Gérant A

Référence de publication: 2012102783/13.

(120141291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

terrain.com, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 163.535.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102754/9.

(120141113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

A-R Zeran II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102756/10.

(120140683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft die am 29. Juni 2012 in Luxemburg stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Herrn Dr. Hans-Dieter Rompel (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herrn Volkhard Mett (Verwaltungsratsmitglied)
- Herrn Dr. Franz-Josef Lerdo (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer BDO Audit, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft bis zur Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 07. August 2012.
Für Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft
Die Zentralverwaltungsstelle:
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2012102908/25.

(120140987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 12 août 2011:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 12 août 2011 que l'assemblée a confirmé le mandat de:

- CEREP Management S.à r.l, n° RCS B 83 246, avec adresse à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg comme membre du conseil d'administration de la Société et ce jusqu'en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2012.

Build Management S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012102857/16.

(120141264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Acamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102759/10.

(120141496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

ActiveRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 128.457.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102760/9.

(120141516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Betsah Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).
R.C.S. Luxembourg B 156.129.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2012

Sont nommés Administrateurs,

Monsieur Laurent SCHONCKERT, employé, L-8050 BERTRANGE,
route d'Arlon C/C Belle Etoile

Monsieur Eloi KRIER, pensionné, L-8089 BERTRANGE,
21, rue des Prés

Monsieur Friedrich HOTSCHNIG, employé, L-8399 WINDHOF/KOERICH,
3, route des Trois Cantons

Monsieur Pit RECKINGER, avocat, L-1340 LUXEMBOURG,
2, Place Winston Churchill
Monsieur Germain CLEENEWERCK, employé, L-8050 BERTRANGE,
route d'Arlon C/C Belle Etoile

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Leur mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2012.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012102872/27.

(120141064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Agence Immobilière FORIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 34.587.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102764/10.

(120141646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.010.

Les comptes au 08 March 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 July 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012102769/11.

(120140978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.936.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 29 mai 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
INVENERGY WIND EUROPE LLC	125

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Invenergy Wind Cyprus Darlowo I Limited inscrite auprès du «Department of registrar of Companies and Official Receiver» de Chypre sous le numéro HE 304452, avec siège social à 249, 28 th October Str. & Corner E.Hourmouziou, CY 3035, Limassol, Chypre	125

Luxembourg, le 07.08.2012.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Invenergy Poland Holdings S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103179/22.

(120141013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.010.

Les comptes au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 July 2012.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012102770/11.

(120140979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Altercap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102773/9.

(120140749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Alura Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.569.

Les comptes annuels pour la période allant du 21 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102775/11.

(120140829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 19 juin 2012 sous la référence L120101911, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Taavi Davies

Gérant A

Référence de publication: 2012102784/13.

(120141293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.942.240,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.978.

1. Il résulte d'une résolution prise par l'associée unique de la Société en date du 9 août 2012 que:

a) le nombre de gérants a été porté de deux à trois;

b) Monsieur Sean Michael O'DRISCOLL, né le 19 avril 1971, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A de la Société.

2. Partant depuis le 9 août 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Geoffrey RADCLIFFE, gérant de catégorie A
- Sean Michael O'DRISCOLL, gérant de catégorie A
- Dominic CRITCHLEY, gérant de catégorie B

3. Depuis le 1^{er} août 2011, l'adresse de l'associée unique est la suivante: 12 Throgmorton Avenue, GB- EC2N 2DL, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012102852/21.

(120141307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.829.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The open joint stock company OJSC TYRE Invest, governed by the laws of the Russian Federation, with its registered office at 16, ul. Krzhizhanovskogo, Bld.3, Moscow 117997, Russian Federation, registered with the State Registration of Legal Entities in Moscow under the state registration number 1087746792110,

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, private employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l., established and having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 154829, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the 15th of July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2046 of the 30th September 2010.

2) That the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

3) That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

4) That the activity of the Company having ceased and that the Sole Shareholder, acting as at an extraordinary Sole Shareholders' meeting amending the articles of the Company, pronounce the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation.

5) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed.

6) That the Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of Sole Shareholder in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

8) That with the approval of debtors, all debts have been taken over by the Sole Shareholder.

9) That the Sole Shareholder as liquidator presents his liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

10) That the Sole Shareholder appointed Mr. Dennis BOSJE, company director, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, as auditor to the liquidation and asked him to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation, the Sole Shareholder accepts the findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to the said auditor in relation to the verifications carried out as of the date hereof.

The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

11) That the Sole Shareholder, in the third general meeting of Sole Shareholder, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The Sole Shareholder confirms that the Company has definitely ceased to exist.

12) That discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

13) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

14) That the company United International Management S.A., with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, is hereby empowered to accomplish all formalities deriving from the liquidation, including but not limited to the closing of any bank account, the payment of any outstanding taxes and expenses, and the filing of any outstanding tax returns.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société OJSC TYRE Invest, régie par les lois de la Fédération de Russie, établie et ayant son siège social à 16, ul. Krzhizhanovskogo, Bldg.3, Moscou 117997, Fédération de Russie, immatriculée au Registre des Sociétés de Moscou sous le numéro 1087746792110,

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée SIBUR Finance Luxembourg S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154829, (la «Société»), a été constituée suivant acte par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juillet 2010, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2046 du 30 Septembre 2010.

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- 3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l' "Associé Unique").
- 4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que l'Associé Unique, siégeant comme en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 5) Que l'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, avec les pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
- 7) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 8) Que de l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.
- 9) Que l'Associé Unique en tant que liquidateur présente le rapport de liquidation et l'Associé Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associé Unique nomme Monsieur Dennis BOSJE, dirigeant de société, demeurant professionnellement au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, comme commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.

14) Que la société United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich est habilitée à accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, le paiement de tout impôt impayé et de tous frais, le dépôt de toute déclaration fiscale en cours.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012. LAC/2012/36678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102591/138.

(120140325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Birkel Réfrigération S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.743.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Günter BIRKEL, Kälteanlagenbauermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Südring 31.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Birkel Réfrigération S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf, die Installation und die Instandsetzung von Kälte- und Klimatechnikanlagen, insbesondere Klimageräte, Lüftungstechnikanlagen, sowie die Erstellung von Sachverständigengutachten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herr Günter BIRKEL, Kälteanlagenbauermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Südring 31, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Günter BIRKEL, Kälteanlagenbauermeister, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Südring 31.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 22, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BIRKEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 août 2012. Relation: ECH/2012/1321. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 8. August 2012.

Référence de publication: 2012102850/106.

(120140642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mille douze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 9 juillet 2012.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent soixante-neuf mille sept cent soixante-dix-sept euros et vingt et un cents (EUR 169.777.210) composé de un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille trente-trois (1.294.033) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2.692.851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5,058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2,449,731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3,658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15,564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe F), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F') et de quatre millions (4,000,000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 9 juillet 2012 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS ET VINGT ET UN CENTS (EUR 169.777,21) à CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (EUR 170.623,85) par la création de

QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET TRENTE-SIX CENTS (EUR 216.688,36) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

- de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

* SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

- de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

* AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

- de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

* PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

- de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseurs de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

* HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F-92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410,

- de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

* VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 56 rue Nicolo, F-75016 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

- de neuf cent dix-huit (918) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

* Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F-75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

- de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

* Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F-75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

- de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

* GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris, de

- de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions d'investisseurs de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) actions d'investisseurs de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille six cent quatre-vingt-huit euros et trente-six cents (EUR 216.688,36) résultant de l'augmentation de capital du 9 juillet 2012 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS (EUR 217.535) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à cent soixante-dix mille six cent vingt-trois euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 170.623,85) composé de un million trois cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (1.378.697) actions d'investisseurs de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), un million cinq-cents cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseurs de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante une (2.692.851) actions d'investisseurs de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'), cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseurs de Classe D'»), deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseurs de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'), quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Classe F), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F') et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

Version Anglaise

3.1. Share Capital. [...]

The subscribed capital is set at one hundred and seventy thousand six hundred and twenty-three euro and eighty-five cents (EUR 170,623.85) consisting of one million three-hundred seventy-eight thousand six hundred ninety-seven Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2,725,061) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C Investors Shares"), two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2,692,851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D Investor Shares"), seven thousand three hundred and ninety-two (7,392) Class C' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class C' Investors Shares"), five thousand fifty-eight (5,058) Class D' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class D' Investor Shares"), two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2,449,731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E Investor Shares"), three thousand six hundred and fifty-eight (3,658) Class E' Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class E' Investors Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares"), two million two hundred and ten thousand eight hundred and ninety-seven (2,210,897) Class F Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class F Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) specific class F' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class F' Shares"), and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012102673/169.

(120140331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Tecumseh Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.844.

—
In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", stock company having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg section B number 169844, incorporated by the undersigned notary by deed established on the 8 June 2012, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mr Jacques DE PATOUL, manager, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,500 (twenty four thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company from Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l. to Tecumseh Europe 2 S.à r.l.

2. To amend article 2 of the bylaws in order to reflect the resolution to be taken.

3. To accept the resignation of Mr Ivo Heemelraad as manager of the Company with immediate effect.

4. To appoint Mrs Virginia Strelen as manager of the Company in replacement of Mr Ivo Hemelraad with immediate effect.

5. Powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company into "Tecumseh Europe 2 S.a r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Tecumseh Europe 2 S.à r.l." (hereafter the "Company").

Third resolution

The meeting accepts the resignation of Mr Ivo Hemelraad as manager of the Company with immediate effect. Discharge will be given to him at the next annual general meeting approving the annual accounts ended December 31, 2012.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mrs Virginia Strelen, born on May 30, 1977 in Bergisch Gladbach (Germany) and professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, who accepts, as manager of the Company in replacement of Mr Ivo Heemelraad with immediate effect.

Fifth resolution

The meeting decides to give powers to any employee of Me Leonie Grethen to carry out all the formalities in relation to the above resolutions in order to properly register the decisions with the Luxembourg Company's Register and all other local bodies.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l.",

ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169844, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 juin 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DE PATOUL, manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de Tecumseh Luxembourg Holding Company 2 S.à r.l. en Tecumseh Europe 2 S.à r.l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts pour refléter la décision prise.

3.- Accepter la démission de M. Ivo Heemelraad en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

4.- Nommer Mme Virginia Strelen en tant que gérant de la Société en remplacement de M. Ivo Heemelraad avec effet immédiat

5.- Pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «Tecumseh Europe 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Tecumseh Europe 2 S.à r.l. " (ci-après "La Société").»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Ivo Heemelraad en tant que gérant de la Société avec effet immédiat. Décharge lui sera donné à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Mme Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne) et domiciliée professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, en tant que gérant de la société, qui accepte en remplacement de M. Ivo Heemelraad avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs à tout employé de Me Léonie Grethen agissant seul aux fins d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour assurer l'exécution des présentes décisions auprès du Registre du Commerce et de toute autre autorité locale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: De Patoul, Schmit, Drauth, Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet. 2012 Relation: LAC/2012/34573. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012102624/112.

(120139932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2012.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Février 2012

En date du 15 février 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la démission, avec effet au 31 décembre 2011, de Monsieur Scott Edel en qualité d'Administrateur,
- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur Clive Gilchrist, de Monsieur Roland Frey et de Monsieur Yves Wagner en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-B S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012102786/17.

(120140864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Der unterzeichnete Camille MINES, Notar mit dem Amtswohnsitz in Capellen, bescheinigt hiermit auf Grund einer Bestätigung der HSH Nordbank Securities S.A., folgendes:

1) Der Verschmelzungsplan zwischen der HSH Nordbank Private Banking S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (RCS Luxemburg) unter der Nummer B 20.533 (die Übertragende Gesellschaft ») und der HSH Nordbank Securities S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (RCS Luxemburg) unter der Nummer B 14.784 (die Aufnehmende Gesellschaft ») registriert in Capellen, am 03. April 2012 (CAP/2012/1209), wurde am 04. April 2012 im Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, Nummer 942 veröffentlicht und bezieht sich auf die Verschmelzung durch Aufnahme der Übertragenden Gesellschaft, ohne Auflösung der Übertragenden Gesellschaft, durch die Aufnehmende Gesellschaft.

2) Die Verschmelzung zwischen der HSH Nordbank Private Banking S.A. und der HSH Nordbank Securities S.A. wurde im Wege des Verfahrens der vereinfachten Verschmelzung (fusion simplifiée) gemäß Artikel 279 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und somit ohne Abhaltung einer außerordentlichen Generalversammlung durchgeführt.

3) Kein Aktionär, der mindestens 5 Prozent des Kapitals der HSH Nordbank Securities S.A. hält, hat die Einberufung einer Generalversammlung der Aktionäre der HSH Nordbank Securities S.A. beantragt um über den Verschmelzungsplan abzustimmen, sodass die Verschmelzung, wie im Verschmelzungsplan vorgesehen, mit Wirkung zum 15. Mai 2012 vollzogen worden und buchhalterisch ab dem 01. Januar 2012 wirksam ist.

Capellen, den 07. August 2012.

Référence de publication: 2012103170/26.

(120141393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

European Oil Fields Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.175.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire 2 avril 2012 tenue extraordinairement le 16 juillet 2012:

1. L'Assemblée Générale prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

2. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON et ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour EUROPEAN OIL FIELD SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2012103051/18.

(120141125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Athena Apparel Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.489.

—
Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012102788/11.

(120141492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Azure Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.737.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012102789/13.

(120140942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Orion European 2 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.800,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.717.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique d'Orion European 2 Investments S.à r.l. du 27 juin 2012

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de six ans:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand Duché de Luxembourg);

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);

- Monsieur Ronald de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion European 2 Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012103372/30.

(120141556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Ace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012102791/9.

(120140897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

ACS, Aviation Consultants & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 76.152.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012102793/11.

(120140638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.963,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.051.

Extrait des décisions écrites des associés de la Société en date du 25 juillet 2012

Il résulte des décisions écrites des associés de la Société en date du 25 juillet 2012 que les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 9 août 2012:

- Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trèves (Allemagne) et demeurant professionnellement au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg;

- Monsieur Julien Goffin, né le 27 mars 1980 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

La Société a également pris connaissance des lettres de démission des personnes suivantes de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société:

- Wim José August RITS,

- Ivo HEMELRAAD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012102992/24.

(120141423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

AFIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012102797/10.

(120141105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Invenergy Wind Europe I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.592.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 29 mai 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
INVENERGY WIND TYMIEN LLC	100

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Invenergy Wind Cyprus Tymien Limited inscrite auprès du «Department of registrar of Companies and Official Receiver» de Chypre sous le numéro HE 300793, avec siège social à 249, 28 th October Str.& Corner E.Hourmouziou, CY 3035, Limassol, Chypre	100

Luxembourg, le 07.08.2012.

Pour avis sincère et conforme

pour Invenergy Wind Europe I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012103180/22.

(120140632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

Les documents complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2011, précédemment déposés en date du 19 juin 2012 sous la référence L120101883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Taavi Davies

Gérant A

Référence de publication: 2012102798/13.

(120141290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.
